

Communiqué de presse
Paris, le 18 Novembre 2014

Les professions de santé représentées par un audioprothésiste au HCAAM

La représentation des professions de santé libérales au sein du HCAAM

- L'Assemblée plénière de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), a désigné le 6 novembre 2014 le Président du Syndicat National des Audioprothésistes dans sa représentation au Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM).
- Le Président de l'UNSAF y représentera ainsi les professions de santé libérales, aux côtés de deux médecins, d'un pharmacien officinal, d'un infirmier et d'un chirurgien-dentiste, l'UNPS disposant de 6 sièges au sein du HCAAM.
- Deux préoccupations majeures du HCAAM, le reste à charge du patient et la complémentarité entre Assurance maladie Obligatoire (AMO) et Assurance Maladie Complémentaire (AMC), sont aujourd'hui deux préoccupations très fortes pour les audioprothésistes.

L'UNSAF s'interroge : des professions réglementées de santé seraient-elles appelées à quitter le socle de solidarité ?

- L'accès aux soins, enjeu primordial de notre système de santé, est remis en cause par ce chiffre : « 25,7% des Français ont déclaré avoir renoncé à un soin dans les 12 derniers mois », selon l'enquête publiée en juin 2014 par l'Institut de recherche et documentation en économie de la Santé (Irdes).
- Or, l'audioprothèse présente le plus fort reste à charge (RAC) pour le patient, d'environ 1000€ par appareil pour l'adulte; l'AMO rembourse sur la base de 199,71€ par appareil (soit environ 120€ avec une prise en charge à 60%), auquel il faut ajouter 350€ pris en charge par l'AMC sur un prix moyen de 1535€.
- Notre pays compte 6 millions de malentendants dont 2,5 à 3 millions devraient être équipés¹. Seuls 1,5 millions le sont effectivement.
- Le gouvernement a revalorisé la prise en charge de l'audioprothèse à 700€ par oreille pour les bénéficiaires de la CMU-C. L'UNSAF rappelle que la Cour des Comptes, l'IGAS et le HCAAM ont récemment plaidé pour la revalorisation prioritaire de la prise en charge des prothèses auditives.

¹ Rapport IGAS, avril 2013, « Evaluation de la prise en charge des aides techniques pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées »



Le Syndicat National des Audioprothésistes - UNSAF, un acteur clé au service des malentendants

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes – UNSAF – est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux

erika.nardeux@orange.fr

- Tél. 06.50.96.37.74